

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 7 juin 2018

Canton de LUMBRES
Arrondissement de SAINT-OMER
Département du PAS-DE-CALAIS

Le Jeudi 7 juin 2018 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 24 mai 2018 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, Mr CODRON Thierry (procuration donnée à Mme Piret Raymonde), Mr DANIEL Jean Marc, Mr LEFEBVRE Stéphane, Mr LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, Mr POURCHEL Laurent.

Absent(s) excusé(s) : Mr LAMARE Philippe, Mme MARSOT Jessica, Mr VASSEUR Pascal, Mr GORET Christophe.

Secrétaires de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe - Mesdames DUCROCQ Valérie et DECROIX Dorothée, Secrétaires.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération n°1 du 07 /06/2018 : Vente de bois à 25 euros le stère :

Monsieur le Maire informe que du bois a été vendu à 25 euros le stère pour un montant total de 402.75 euros. Le Conseil accepte à l'unanimité à ce que le règlement soit pris en charge par la trésorerie.

Délibération n ° 2 du 07/06/2018 : Subventions accordées pour les associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire annonce les montants des subventions pour l'année 2018 : Soit pour l'Association les 3 colombes 1200 euros ; pour l'Association des chasseurs 300 euros ; pour la Coopération scolaire du RPI un montant de 1200 euros ; pour le Foyer rural de Coulomby un montant de 1200 euros ; pour les Médailleurs du travail de Lumbres 50 euros ; pour la Fondation du patrimoine 50 euros ; pour le Club de Foot 1200 euros et pour l'Association club de l'Entente et de l'Amitié 500 euros ; soit un montant total de 5700 euros .

Le Conseil municipal accepte à la majorité.

Délibération n °3 DU 07/06/2018 : Subvention au titre de la DETR pour l'opération suivante renforcement et l'élargissement de voirie communale pour la mise en sécurité des piétons rue de la Chapelle bis et Joire ainsi que la réfection des trottoirs rue principale du n ° 2 au N °140 .

Monsieur le Maire évoque qu'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 7539.10 euros est octroyée pour les travaux suivants : renforcement et l'élargissement de voirie communale pour la mise en sécurité des piétons rue de la Chapelle bis et Joire ainsi que la réfection des trottoirs rue principale du n ° 2 au N °140.

Le montant total de ces travaux étant de 37695.50 euros Ht

Le Conseil accepte à l'unanimité cette dotation.

Délibération n °4 Du 07/06/2018 : Mise en place d'une convention de prêt de la salle du préfabriqué à la rentrée de septembre 2018

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de prêt du préfabriqué à titre gratuit pour la rentrée de Septembre 2018 avec un professeur de guitare et de batterie. Enfants et adultes pourront participer quelque soit leur niveau de musique, les cours seront effectués le samedi après midi.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Délibération n °5 Du 07/06/2018 : Demande de bus complémentaire pour conduire les enfants à la rentrée prochaine à la piscine de Lumbres.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Madame la Directrice du RPI a demandé un bus complémentaire pour la rentrée prochaine, la piscine étant un enseignement obligatoire pour le primaire et qu'il y a beaucoup d'élèves en âge d'y aller. Les municipalités de Coulomby, Seninghem et Bayenghem payent le car pour 2 séances de piscine, c'est à dire 2 fois 12 séances, pour cette rentrée il faudra un 3ème car compte tenu du nombre d'élèves.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délibération n °6 Du 07/06/2018 : Remise gracieuse de 6 loyers à Mr ALAIN DAUSQUES :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mr Dausques Alain a eu sa consommation d'EDF augmentée depuis les travaux du vestiaire foot.

Pour pallier à cette augmentation Monsieur le Maire propose un dédommagement de 6 mois du montant de ses loyers.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délibération n°7 Du 07/06/2018 : Augmentation de 2 heures par semaine pour Madame COCQUEREL Marjolaine à compter de septembre 2018.

Monsieur le Maire explique que Madame Cocquerel Marjolaine a un contrat de 20 heures semaine dont 16 heures pour la cantine scolaire et 4 heures pour l'accueil des enfants au bus le matin. Elle doit également faire le ménage pour la salle des fêtes et la mairie. Au vu de ces tâches à effectuer, elle accumule de nombreuses heures récupérer .

Pour pallier au problème Monsieur le Maire propose d'augmenter son contrat et de le passer à 22 heures par semaine.

Le Conseil valide à l'unanimité.

Délibération n°8 Du 07/06/2018 : Délibération sur les orientations du règlement local de publicité intercommunal :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le but de protéger plus efficacement certaines parties de son territoire d'une publicité trop envahissante (porte du littoral, certaines entrées de villes et villages) et de pouvoir donner à la possibilité à la CCPL de pouvoir elle-même instruire les demandes d'enseignes et pré-enseignes sur son territoire , par délibération en date du 29 janvier 2018 , le conseil communautaire a débattu des objectifs et orientations du règlement local de publicité intercommunal à l'échelle des 36 communes. Un débat similaire doit être organisé au sein du conseil municipal de chaque commune. Mr le Maire donne lecture des orientations retenues suivant les zones

-1: Habitations, équipements et activités isolées ; -2 : Activités artisanales, commerciales ; -3 : hors agglomération) et le type de dispositif.

Après avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité adopte ce règlement de publicité.

Délibération n°9 Du 08/09/2018 Délibération pour le cautionnement de Madame Decroix Dorothée pour la régie de la cantine.

Monsieur le Maire explique au Conseil que Madame Decroix Dorothée a dû s'acquitter d'une caution pour la régie de la cantine auprès de l'association française de cautionnement mutuel. Madame Decroix a dû régler la somme de 29 euros personnellement.

Le Conseil accepte à l'unanimité à ce que Madame Decroix soit remboursée

Divers :

Monsieur le Maire expose avoir été sollicité pour un don par les rubans roses en pays de Lumbres. Le Conseil municipal décline la proposition de l'association.

Monsieur le Maire demande à ce que VRDAO puisse commencer les travaux rue du Caraquet

Le Conseil approuve à l'unanimité.

ARBLAY Annie

LEFEBVRE Stéphane

BRUGGEMAN Marc

LEMAIRE Jean-François

CARON Isabelle

PIRET Raymonde

CODRON Thierry (procuration donné à Madame PIRET Raymonde)

DANIEL Jean-Marc

POURCHEL Laurent